**NOUS POUVONS DÉNOUNCER LES ABUS ET NOUS ALLONS LES DÉNONCER**

**Informations pour les femmes en situation de handicap à identifier et dénoncer les abus**





**Table des matières**

[**Comment reconnaître les abus?....................... 3**](#RecogniseAbuse)

**[Liste des ressources de lignes](#Resources)**

**[directes de crise…………………………………... 6](#Resources)**

**[Conseils sur la planification et les étapes](#Crisis)**

**[de sécurité à suivre en cas de crise……………15](#Crisis)**

[**La décision DAI et son importance……………. 18**](#DAI)

**Comment reconnaître les abus?**

La première étape consiste à définir et identifier les abus que l’on subit dans notre vie.

***L’abus peut être une situation de :***

**Violence physique**

Si l’on vous frappe, vous donne des coups, vous gifle ou vous bouscule, vous subissez de la violence physique. Si quelqu’un, qui est censé prendre soins de vous, use de force physique abusive pendant qu’il vous donne à manger, vous habille ou vous fait prendre un bain, vous êtes victime de violence physique perpétrée par un aidant.

**Violence sexuelle**

Si quelqu'un vous viole ou vous contraint à participer à des activités sexuelles non désirées, même s'il s'agit de votre partenaire/copain/conjoint, vous êtes victime de violence sexuelle. Il est également possible qu’un aidant vous impose des caresses ou attouchements lors du bain ou de la toilette; de tels actes constituent de la violence sexuelle.

**Négligence**

Il est arrivé que des femmes aient été négligées et aient dû rester longtemps dans des vêtements ou des draps de lit souillés ou mouillés. D’autres ont signalé avoir dû attendre longtemps sur la toilette ou dans le bain. Il est inacceptable que l’on vous refuse de l’aide pour aller à la toilette, descendre de votre lit, manger, ou prendre un bain; il s’agit là d’actes abusifs. Si quelqu'un menace de retirer votre appareil d’aide : comme une aide auditive, un fauteuil roulant ou une marchette, c'est de l’abus.

**Agressions verbales et menaces**

Si quelqu'un — un préposé, un travailleur de soutien, un « ami », ou un membre de la famille — vous répète sans cesse qu’en raison de votre incapacité, vous n’arriverez jamais à faire quoi que ce soit de bon de votre vie, il s’agit de violence verbale. Si un intervenant, un travailleur social, un membre du personnel médical ou toute autre personne rémunérée pour vous venir en aide vous traite de manière irrespectueuse, vous êtes victime d’agression verbale.

**Vous êtes victime d’agression verbale si l’on vous menace de :**

* vous faire du mal physiquement ou sexuellement;
* vous quitter sans vous nourrir ou vous fournir les soins essentiels;
* vous quitter et emmener vos enfants;
* vous envoyer en établissement spécialisé.

Les menaces constituent un acte de violence.

**Exploitation financière**

Si quelqu'un contrôle vos avoirs pour en faire un emploi abusif contre votre gré ou sans votre consentement, il s’agit d’exploitation.

**Racisme, sexisme, homophobie, et classisme**

La discrimination envers les femmes handicapées et les femmes Sourdes est encore pire, puisque celles-ci font déjà partie d’un groupe qui se heurte à des obstacles. Si quelqu’un vous maltraite ou vous injurie parce que vous êtes jeune, vieille, gaie ou lesbienne, que vous faites partie d’une minorité ethnique ou que vous êtes pauvre, vous êtes victime de maltraitance.

**Le capacitisme**

Le capacitisme est une forme d’abus et de préjudice qui se manifeste lorsque des personnes handicapées sont dévalorisées et considérées  moins bonnes que les personnes non handicapées.

**Cyberintimidation**

La cyberintimidation est une nouvelle forme de violence. Par le biais de courriels, de sites de clavardage et de bidules électroniques, tels les téléphones mobiles avec caméra, les cyberintimidateurs diffusent des images ou des messages dommageables.

**Liste des ressources de lignes directes de crise**

**Ontario**

**Assaulted Women’s Helpline**: Fournit des conseils anonymes et confidentiels de pour les personnes en crise, de l’information et de soutien psychologique aux femmes. (Toronto, ON)

<http://www.awhl.org/>

Sans Frais: 1-866-863-0511

ATS Sans Frais: 1-866-863-7868

**Talk for Healing**: Talk4Healing est un service d'assistance disponible à toutes les femmes autochtones vivant dans les collectivités urbaines, rurales et éloignées, à la fois sur et hors réserve, dans le Nord de l'Ontario.

<http://www.talk4healing.com/>

Téléphone: 1-855-554-4325

**Mental Health Crisis Line:** Un service d'assistance pour aider les personnes en crise ou qui vivent avec des problèmes de santé mentale. (Ottawa, ON)

<http://www.crisisline.ca/home.htm>

Téléphone: 613-722-6914

Sans Frais: 1-866-996-0991

**Fem'aide:** Offre aux femmes d'expression française aux prises avec la violence sexiste, du soutien, des renseignements et de l'aiguillage vers les services appropriés dans leur collectivité 24 heures par jour, sept jours par semaine.

<http://www.femaide.ca/>

Téléphone: 1-877-336-2433

ATS: 1-866-860-7082

**Colombie Britannique**

**Battered Women's Support Services**: Fournit des services d'éducation, de sensibilisation et de soutien pour aider les femmes. (Vancouver, BC)

<http://www.bwss.org/>

Ligne de Crise: 604-687-1867

Sans Frais: 1-855-687-1868

**Greater Vancouver Crisis Line:** Organisation à but non lucratif qui fournit du soutien émotionnel aux jeunes, les adultes et les personnes âgées en détresse. (Greater Vancouver, BC)

Téléphone: 604-872-3311

Sans Frais: 1-866-661-3311

ATS: 1-866-872-0113

**Domestic Violence Helpline (Victim Link):** Ligne d'assistance qui fournit des informations et du soutien aux victimes de la violence conjugale. <http://www.domesticviolencebc.ca/>

Téléphone: 604-875-0885

ATS Sans Frais: 1-800-563-0808

**Surrey Women's Center:** Offre une gamme de services d'urgence aux victimes de violence conjugale, d'agression sexuelle, la maltraitance des enfants et d'autres formes de violence familiale. Services d'assistance téléphonique disponible 24 heures sur 24. (Surrey, BC)

<http://surreywomenscentre.ca/>

Téléphone: 604-583-1295

**WAVAW:** Travaille pour mettre fin à la violence envers les femmes avec divers programmes et services de soutien, comprenant une ligne de crise de 24 heures de soutien émotionnel et informationnel.

<http://www.wavaw.ca/>

Ligne de Crise 24 heures: 604-255-6344

Sans Frais: 1-877-392-7583

**North Shore Crisis Services Society:** NSCSS est une maison de transition qui fournit des services de soutien (North Vancouver, BC)

<http://nscss.net/>

Téléphone: 604-987-3374

**BC Coalition to Eliminate Abuse of Seniors:** Ligne d'assistance fournissant des soutiens émotionnels et juridiques et d'orientation pour les personnes âgées victimes de violence. (Vancouver, BC)

<http://bcceas.ca/>

Téléphone: 604-437-1940

Sans Frais: 1-866-437-1940

ATS: 604-428-3359

ATS Sans Frais: 1-855-306-1443

**Alberta**

**Crisis Association of Vegreville:** Service d'assistance générale des personnes qui ont un problème et ont besoin d'aide. (Vegreville, AB)

Téléphone: 1-780-632-2233

Sans Frais: 1-780-632-7070

**Family Violence Info Line:** Service d'assistance dans plus de 170 langues qui fournit un soutien et des conseils pour les personnes victimes de violence familiale.

Téléphone: 780-310-1818

**Edmonton Women’s Shelter Ltd.**: Un organisme à but non lucratif avec trois refuges pour femmes avec ou sans enfants qui quittent une situation de violence conjugale. Une ligne de crise qui fournit du soutien et information 24 heures sur 24. (Edmonton, AB)

<http://www.winhouse.org/>

Téléphone: 780-479-0058

**St. Paul’s Crisis Center:** Organisme à but non-lucratif qui fournit des milieux sécuritaires et favorables pour les femmes avec ou sans enfants qui sont victimes de violence familiale. Ligne d’information et soutien 24 heures sur 24. (St. Paul, AB)

<http://www.stpaulcrisiscentre.ca/>

Téléphone: 645-5195

Sans Frais: 1-800-263-3045

**Camrose Women's Shelter Society:** Un refuge pour les femmes offrant des environnements sécuritaires pour les femmes et les enfants ayant besoin d'une protection contre la violence familiale. Ligne d'écoute de 24 heures sur 24 pour une assistance supplémentaire. (Camrose, AB)

<http://brigantiaplace.org/>

Téléphone: 780-672-1035

Ligne de Crise Sans Frais: 1-877-672-1010

**Calgary Women’s Emergency Shelter:** Offre du soutien aux personnes et aux familles qui fuient la violence familiale et l'abus. Le service d'assistance 24 heures sur 24 fournit un soutien, de l'information et l'accès à des programmes à la maison d’hébergement. (Calgary, AB)

<http://www.calgarywomensshelter.com/home>

Téléphone: 403-234-7233

Sans Frais: 1-866-606-7233

**Sucker Creek Women’s Emergency Shelter:** Offre une gamme de services pour les femmes et les enfants victimes de violence et d'agression, y compris une ligne de crise de 24 heures. (Edmonton, AB)

Téléphone: 780-523-2929

Ligne de Crise: 780-523-4357

Sans Frais: 1-866-523-2929

**Saskatchewan**

**La Ronge 24-Hour Crisis Line:** Ligne de crise générale pour les hommes et les femmes en situation de crise à La Ronge, en Saskatchewan. (La Ronge, SK)

Ligne de Crise: 306-425-4090

**Moose Jaw Domestic Violence Crisis Line:** Moose Jaw offre une maison d'hébergement pour femmes et enfants qui sont victimes de violence familiale et l'abus. La ligne de crise offre du soutien émotionnel, informatif et un service de références 24 heures sur 24 pour les femmes. (Moose Jaw, SK)

<http://www.mj-transitionhouse.com/>

Ligne de Crise: 306-693-6511

**Prince Albert Domestic Violence Crisis Intervention:** Ligne de crise générale pour ceux qui vivent la violence conjugale. (Prince Albert, SK)

Ligne de Crise: 306-764-1011

**Yorkton Domestic Violence Crisis Line:** Ligne de crise générale pour ceux qui vivent la violence conjugale à Yorkton. (Yorkton, SK)

Ligne de Crise: 1-888-783-3111

**(Regina) Crisis/Suicide Line:** Fournit des services en cas de crise sociale et de la santé à la communauté de Regina 24 heures sur 24. (Regina, SK)

<http://www.mobilecrisis.ca/>

Téléphone: 306-757-0127

Ligne de Crise: 306-525-5333

**Manitoba**

**Toll-Free Province Wide Domestic Abuse Crisis Line (24 hours)**: Ligne de crise générale pour les personnes en situation de violence conjugale et la violence dans la province du Manitoba.

Sans Frais: 1-877-977-0007

**Klinic Crisis Line:** Offre des conseils confidentiels, du soutien aux personnes en situation de crise.

<http://www.klinic.mb.ca/>

Ligne de Crise: (204) 786-8686

Sans Frais: 1-888-322-3019

ATS (204) 784-4097

**Territoires du Nord-Ouest**

**NWT Help Line:** Ligne de crise général qui apporte un soutien à ceux qui sont en crise.

Téléphone: 1-800-661-0844

**Nunavut**

**Nunavut Kamatsiaqtut Help Line:** Fournit des conseils anonyme et confidentiel pour les habitants du Nord en crise. <http://www.nunavuthelpline.ca/>

Téléphone: 867-979-3333

Sans Frais: 1-800-265-3333

**Québec**

**Domestic Violence Hotline:** SOS violence conjugale offre des services d’accueil, d’évaluation, d’information, de sensibilisation, de soutien et de référence bilingues, gratuits, anonymes et confidentiels 24h sur 24 – sept jours sur sept aux victimes de violence conjugale et à l’ensemble des personnes concernées par cette problématique. (Montreal, QC)

<http://www.sosviolenceconjugale.ca/>

Téléphone: 514-873-9010

Sans Frais: 1-800-363-9010

**Terre-Neuve**

**Hope Haven Transition House Crisis Line:** Fournit des abris d’urgence confidentiels et sécuritaires pour les femmes et les enfants qui sont victimes de violence et d'abus. Ligne d'écoute offre des informations, la planification d'urgence et de soutien émotionnel 24h sur 24. (Labrador City, NL)

<http://www.hopehaven.ca/>

Ligne de Crise: (709) 944-6900

Sans Frais: 1-888-332-0000

**Nouvelle-Écosse**

**Helpline**: Service d'assistance générale pour les personnes en situation de crise en Nouvelle-Écosse.

Sans Frais: 1-877-521-1188

ATS: 1-855-443-2660

**Yukon**

**Kaushee's Place / Yukon Women's Transition Home:** Offre un abri, la sensibilisation, du soutien et la plaidoirie pour les femmes et leurs enfants qui fuient la violence.

<http://www.womensdirectorate.gov.yk.ca/shelters.html>

Ligne de Crise: 867-668-5733

Téléphone: 867-633-7720

**Conseils sur la planification et les étapes de sécurité à suivre en cas de crise**

N’oubliez pas que si le danger est immédiat, appelez la police — 911. Si vous êtes en mesure de composer le numéro de téléphone mais ne pouvez pas communiquer, demeurez en ligne — ne raccrochez surtout pas. Fournissez les informations suivantes de façon intelligible, si vous êtes en mesure de le faire :

* votre nom;
* l'endroit où vous vous trouvez;
* que vous subissez de la violence;
* que vous croyez que vous allez subir de la violence physique ou que vous craignez pour votre vie, et
* l’endroit où votre agresseur se trouve et si cette personne a une arme ou accès à des armes.

Si vous avez le temps de planifier d’avance, les étapes suivantes pourront vous aider à mettre fin à une situation de violence.

**Prendre une décision** – Vous devez être prête à effectuer des changements dans votre vie afin de mettre fin à une situation de violence, tout en sachant que vous n'êtes pas seule.

**En parler** – Il est très utile de parler de votre situation avec quelqu'un en qui vous avez confiance — un ou une amie ou un membre de la famille, un guide spirituel, un médecin ou un conseiller.

**Se protéger** - Si vous décidez de rester, vous devriez dresser un plan d’urgence et de sécurité personnelle. N'oubliez pas de vous couvrir.

**Savoir quoi faire en cas d’urgence** – Soyez prête à réagir vite. Dressez un plan d'urgence.

* **Prévoyez** où vous pourriez trouver refuge, en faisant simplement un appel téléphonique.
* **Convenez** d’un code avec cette personne pour qu’elle puisse vous identifier si vous êtes en situation de crise.
* **Communiquez** à l’avance avec une maison d’hébergement et assurez-vous que le personnel est en mesure de répondre à vos besoins en ce qui a trait à votre invalidité.
* **Obtenez** des conseils juridiques - appelez une clinique d’aide juridique communautaire, avant même qu'il y ait une urgence.
* **Organisez**, à l’avance, votre transport adapté.
* **Faites** des photocopies de tous vos papiers d'identité et documents importants. Conservez-les dans un lieu sûr et assurez-vous qu’ils soient rapidement accessibles.
* **Préparez** un sac d'urgence en y plaçant tous ces documents importants (cartes de santé, certificats de naissance et de mariage, preuve d’immigration/de citoyenneté, passeports, des copies de votre bail, votre hypothèque, votre carnet d’adresses/de téléphone, etc.)

**Utilisez Internet avec prudence**

Internet est un excellent outil permettant d’obtenir des renseignements importants, mais il peut sauvegarder des traces des sites Web et des informations que vous avez consultés. Si votre agresseur a une bonne connaissance de l’informatique, il pourrait facilement suivre vos traces et voir les sites que vous avez consultés. Il y a certaines choses que vous pouvez faire pour effacer les traces de votre navigation en ligne. Il n’est peut-être pas sécuritaire d'employer un ordinateur à la maison. Vous pouvez utiliser les ordinateurs qui se trouvent à la bibliothèque publique, à école, dans un café Internet ou à votre lieu de travail. Voir le site Web suivant pour obtenir de plus amples renseignements : [www.ywcasudbury.ca/ywca/ViolenceAgainstWomen](http://www.ywcasudbury.ca/ywca/ViolenceAgainstWomen) et consulter la section Internet et votre sécurité.

**La décision DAI et son importance**

Le 10 février, 2012, la Cour suprême du Canada a annoncé sa décision dans une affaire judiciaire appelée [«DAI»](http://leaf.ca/cases/r-v-d-a-i/), qui reconnaît les droits des personnes en situation de handicap à être crues quand elles rapportent des agressions et des abus sexuels.

*D.A.I*. a impliqué une jeune femme vivant avec une déficience intellectuelle qui a indiqué que son beau-père l'avait agressée sexuellement. Au premier procès, le juge ne croyait pas que la jeune femme a compris ce qu'est un «serment» ou «une promesse» de dire la vérité, donc on a abandonné les charges et le beau-père a été acquitté.

Le Réseau d’action des femmes handicapées (RAFH) du Canada et le Fonds d’action et d’éducation juridiques pour les femmes (FAEJ) se sont impliqués légalement, affirmant que ce n'était pas juste et ils avaient besoin d'entendre ce cas encore. RAFH et FAEJ ont déclaré que les femmes vivant avec une déficience intellectuelle ou autre incapacité mentale ou cognitive devraient être en mesure de témoigner contre leurs agresseurs, même si elles ne peuvent pas expliquer ce qu'est la vérité ou une promesse. La Cour suprême du Canada était d’accord avec RAFH et FAEJ et a donc ordonné un nouveau procès.

Le cas D.A.I reconnaît que les hommes et les femmes vivant avec une déficience intellectuelle ou tout autre handicap devraient être en mesure de témoigner si elles peuvent décrire l'abus qu'elles ont vécu. Avant cette décision, les hommes et les femmes en situation de handicap, en particulier ayant une déficience intellectuelle, étaient considérés incapables de dire la vérité sur leurs expériences de violence. Cette décision était très importante car elle reconnaît que, indépendamment de la façon dont une personne communique, elle doit être en mesure, en cour, de déclarer et de décrire l'abus qu'elle a vécu. Cette affaire prend en charge nos droits comme hommes et femmes en situation de handicap afin d’être crus et de faire en sorte que nos agresseurs soient accusés et si reconnus coupables, punis pour leur crime.

[](http://www.dawncanada.net)

Réseau d’action des femmes handicapées du Canada/

DisAbled Women's Network of Canada

110, Sainte-Thérèse #505

Montréal (Quebec) H2Y 1E6

Phone : (514) 396-0009

Toll free : 1-866-396-0074

Fax : (514) 396-6585

[youtube](http://www.youtube.com/user/DAWNRAFHCanada/feed) [twitter](https://twitter.com/dawnrafhcanada) [facebook](https://www.facebook.com/DawnRafhCanada)

Ce projet a été financé par le Fonds d'aide aux victimes, un programme de subventions et de contributions administré par le ministère de la Justice du Canada.